

Compte rendu de la réunion du BUREAU Mercredi 12 janvier 2011
--

Sous la présidence de Monsieur Gérald VIAUD, étaient réunis (voir fiche en annexe).

En préambule, le Bureau a entendu Mr Bernard LAUGRAUD concernant l'intérêt pour la profession que peut représenter la souche d'huîtres creuses actuellement exploitée au Brésil dans l'état de San Catarina.

Monsieur LAUGRAUD sollicite l'avis du Bureau sur l'opportunité de rapporter des huîtres à l'issue du déplacement qu'il doit effectuer courant février dans le cadre du partenariat qui lie San Catarina et Marennes Oléron depuis de nombreuses années.

Le Bureau donne un avis favorable sous réserve que ces huîtres soient remises à l'IFREMER pour mise en quarantaine et analyses, aucune immersion dans le milieu ne devant être effectuée.

A ce jour, seul le Japon a été identifié par le C.N.C. comme présentant un intérêt pour la filière. L'IFREMER n'a toujours pas communiqué les résultats des analyses réalisées sur l'échantillon d'huîtres rapportées du Japon au mois d'octobre par la délégation du C.N.C.

Le C.N.C. éprouve les pires difficultés à obtenir des informations de la part d'IFREMER dont l'attitude est révélatrice d'un certain manque de volonté de coopérer avec la profession dans cette opération.

1. Bilan de la saison 2010 :

Le tour de table effectué a mis en évidence :

- **Au plan mytilicole :**

- Une année moyenne en volume et en qualité
- Une prédation par les étoiles de mer et les bigorneaux sur le littoral vendéen
- Une demande soutenue à la commercialisation durant l'été due semble-t-il à une qualité quelconque dans les autres bassins de production
- Un problème de byssus qui ne se développe pas suffisamment pour fixer les jeunes moules lors des opérations de boudinage sur pieux.

Benoît DURIVAUD confirme sa demande de création d'un Label Rouge moules de filières, seul moyen de contrer efficacement la communication excessive et parfois mensongère d'autres centres de production sur la haute qualité.

Il souhaite également la relance du dossier STG moules de bouchots.

Le budget communication mérite d'être revu à la hausse.

Le plan d'autocontrôles sanitaires doit être mutualisé avec la SRC Pays de Loire (création d'une association des mytiliculteurs du Pertuis Breton pour les analyses).

L'intervention de la Trézence a été suspendue sur Esnandes et Marsilly pour permettre le ramassage des huîtres sauvages sur les concessions en friche. Cette opération doit être reportée en janvier 2012.

Marc OUDIN et Christophe MARGAT évoquent les difficultés rencontrées avec l'entreprise Le Scaphandre pour l'entretien annuel des filières.

Il est rappelé que les professionnels ont toute liberté pour choisir le prestataire de leur choix.

Pour résoudre la question des positionnements géographiques précis des corps morts, la DDTM demandera officiellement à Monsieur BARON (Le Scaphandre) communication de leurs coordonnées GPS dans la baie de l'Aiguillon et la baie d'Yves.

- **Au plan ostréicole :**

Un tour de table est réalisé duquel il ressort :

- Un tonnage d'huîtres adultes en baisse de 30 % en moyenne
- De fortes disparités entre les entreprises, certaines enregistrant des baisses de tonnage limitées alors que d'autres sont touchées jusqu'à 50 %
- Des cours à la production en forte hausse
- Un déroulement des fêtes mi figue - mi raisin avec un 1er de l'An très faible.

2. Démarche CRC concernant les gisements de Gironde

Gérald VIAUD retrace les démarches engagées par le CRC.

Jean François BAUVE (DDTM) rappelle la réglementation sanitaire : classement D qui résulte de la présence d'un contaminant chimique : le cadmium.

Tous les six mois (été – hiver), des analyses sont réalisées par l'IFREMER. L'analyse d'été est correcte, en dessous des normes, ce qui n'est pas le cas en hiver compte tenu du brassage des sédiments. Cette différence montre donc un effet de décontamination bien réel. Pour autant, il n'est pas possible d'ouvrir en l'état ces gisements.

Un protocole doit être mis en place pour étudier ces gisements. Une solution doit pouvoir être trouvée pour les petites huîtres (calibre à préciser). Pas possible d'envisager un traitement individuel. La solution est vraisemblablement collective pour obtenir un dispositif dérogatoire (la réglementation sanitaire est de niveau européen).

Le sujet est entre les mains de la DGAL. Des éclairages lui ont été fournis.

Une réunion technique aura lieu la dernière semaine de janvier. Elle réunira un panel d'acteurs des services de l'Etat et des représentants de la protection des consommateurs.

La cinétique de décontamination reste mal connue. Un chercheur d'IFREMER sera chargé d'apporter des explications.

Gérald VIAUD rappelle qu'il y a les huîtres sur roches et les huîtres en eau profonde. En aucun cas, il ne s'agit d'huîtres destinées à la consommation humaine.

3. Etude de zone fousseurs :

Le CRC a sollicité auprès de la DPMA la réalisation d'une étude de zone fousseurs dans le but de permettre aux entreprises ostréicoles touchées par les mortalités de diversifier leur production.

Cette demande s'inscrit dans le prolongement des assises de la conchyliculture. Elle concerne l'ensemble du département de la Charente Maritime.

4. Centre de formalité des entreprises :

Le Bureau donne son accord pour qu'une réponse favorable soit donnée au C.N.C. Il n'est pas souhaitable que cette mission qui concerne directement les entreprises conchylicoles soit confiée à une organisation extérieure.

5. Calendrier des réunions plénières :

04 réunions plénières minimum seront organisées chaque année, en février, juin, septembre et novembre.

6. Filières Malconche :

Le dossier d'enquête publique a du être amendé à la demande de l'administration
En principe, le lancement de l'enquête publique devrait intervenir avant la fin du mois de janvier.

7. Calamités agricoles Xynthia :

Un nombre important de dossier a été déclaré éligible. Le Bureau souhaite qu'une réunion de travail soit organisée sur ce sujet à l'initiative de la DDTM.

8. Budget 2011 :

Compte tenu de la situation ostréicole, le Bureau préconise de ne pas procéder à l'augmentation des cotisations.

Celles-ci, indexées sur les volumes commercialisés, doivent être provisionnées avec la plus extrême prudence.

Le Directeur du CRC préparera une première approche en vue de la prochaine réunion.

A Marennnes, le 12/01/2011,
Le Président, Gérald VIAUD